

BAREME DES HONORAIRES DE VENTE

**De 10 000€ à 150 000€
2 000€ + 4% TTC du prix de vente
Au delà de 150 000€
4% TTC du prix de vente**

En cas de délégation de mandat.

**Ce sont les honoraires du mandat principal (mandat générateur)
qui s'appliquent**

Barème au 1er Mai 2017 des honoraires sur les transactions immobilières.
Le taux de TVA en vigueur est de 20%. Les prix affichés s'entendent honoraires
inclus.